

EN MAINE-ET-LOIRE, LA MOBILISATION AUTOUR DES ESAT MONTE D'UN CRAN

Elles ne décolèrent pas. Deux mois après avoir lancé une pétition, quatre associations du Maine-et-Loire continuent de protester contre le projet régional de santé qui prévoit, selon elles, un nombre insuffisant de places en ESAT. Mais pour l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire, le département n'est pas prioritaire par rapport à ses voisins, plus mal dotés.



À l'Esat Les Béjonnères, à Saint-Barthélémy d'Anjou. L'établissement est géré par l'AAPAI, une des quatre assos mobilisées pour la création de places en Esat (Photos: D. Prochasson).

« *Mon dossier est compliqué.* » Ce sont les mots que répète Aurélia depuis quelques temps. Âgée de 22 ans, cette jeune fille atteinte d'une trisomie attend depuis trois ans son inscription en Esat. Pour l'heure, elle reste dans un établissement qu'elle connaît bien, l'Institut médico-professionnel Monplaisir, à Angers. « *Les psys lui demandent de grandir mais on ne lui en donne pas la possibilité, peste sa mère. Il a fallu se battre pour avoir une place en IM Pro, il faut désormais se battre pour en avoir une en Esat.* »

Ce parcours du combattant serait le quotidien de 250 personnes, en Maine-et-Loire, qui sollicitent toutes une place en ESAT selon l'AAPAI, l'AAPEI, l'Apahrc et l'Adapei 49. Face à cette situation, les annonces du projet régional de santé, en mars 2012, ont fait bondir les militants associatifs. En 2012, seules quatre places en ESAT doivent être créées en Maine-et-Loire qui en compte près de 1300. Et 34 places le seront ces cinq prochaines années. « *Avant, on avait une trentaine de places créées sur un an, se rappelle Jean Sellier, directeur général de l'Adapei 49. Là, c'est sur cinq ans.* »

La Loire-Atlantique prioritaire

Sur quelle base ont été décidées ces mesures ? Marie-Sophie Desaulle, directrice de l'Agence régionale de santé (ARS), explique que *« l'objectif de ce projet est de réduire les inégalités entre les territoires »*. L'ARS a cherché, en fonction des contraintes budgétaires, à obtenir sur tous les départements un taux d'équipement de 3,6 places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans en situation de handicap. La Mayenne et la Sarthe l'ont atteint : aucune place ne sera donc créée en 2012. Reste les trois autres départements : la Loire-Atlantique, la plus faiblement dotée a obtenu la création de 32 places cette année, la Vendée, deux places et le Maine-et-Loire se situe entre les deux avec quatre places.

Si l'objectif de réduction des inégalités est en marche, il est loin de répondre aux demandes des associations. Marie-Sophie Desaulle en convient : *« Le taux d'équipement fixé à 3,6 n'est peut-être pas suffisant par rapport aux besoins. Mais on doit prendre en compte les moyens alloués. »*

Un effet domino

Problème : le manque de places en Esat aurait des conséquences, par effet domino, sur tous les établissements qui accueillent des publics en situation de handicap. *« S'il y avait plus de structures pour les personnes vieillissantes, cela libérerait des places en Esat, ce qui n'est pas le cas »*, fait remarquer Jean Sellier, à l'Adapei 49. Et c'est tout le système qui semble aujourd'hui grippé. Alors que certains cherchent une place, d'autres la cèderaient volontiers. C'est le cas de Florent Rethore, travailleur en Esat : *« Ça fait onze ans, que j'y suis, j'aimerais bien laisser la place. »* Mais les passerelles entre milieu adapté et ordinaire demeurent limitées. Et encore plus aujourd'hui, alors que la crise économique frappe souvent les plus fragiles dans les entreprises.



Des appels à projet innovants

Face à cette situation, l'ARS rappelle qu'elle a lancé des appels à projet innovants pour prendre en charge les jeunes adultes de plus de 20 ans. « *On accompagne 242 jeunes sur trois ans en Pays de la Loire* », indique Marie-Sophie Desaulle. Expérimental, ce dispositif d'accompagnement adapté fait figure d'anti-chambre des Esat et autres établissements pour adultes. Pourquoi, dès lors, ne pas allouer ces moyens pour des créations de places en Esat ? Question de budget : les crédits de ces dispositifs sont gérés par l'ARS contrairement à ceux des Esat gérés directement par l'État.

Jeudi 28 juin, les associations ont adressé un courrier aux différents députés du département. Elles doivent également solliciter un entretien avec l'ARS. À ce jour, la pétition « Que vais-je devenir », lancée en avril, a été signée par 7500 personnes. Mais alors que le gouvernement cherche à faire des économies et que le Maine-et-Loire n'est pas prioritaire par rapport à ses voisins ligériens, la partie semble loin d'être gagnée.

David Prochasson